



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 21 octobre 2015 : les professionnels de la filière viticole demandent que la lutte contre le dépérissement du vignoble soit déclarée « cause nationale »

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 21 octobre 2015, sous la présidence de Jérôme Despey.

La lutte contre le dépérissement du vignoble : une cause nationale

Le dépérissement du vignoble constitue une préoccupation majeure pour l'ensemble de la filière. À la suite du séminaire professionnel de juillet dernier, les membres du Conseil ont poursuivi leurs travaux sur ce sujet. Les représentants de l'ensemble des familles professionnelles de la filière viticole, réunis à l'occasion du Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer, ont voté une motion demandant que la lutte contre le dépérissement du vignoble soit déclarée « cause nationale » et que « *tous les moyens publics et privés convergent pour trouver des solutions à ce fléau qui touche le vignoble français. L'engagement de la totalité de la filière et de ses organisations témoigne du caractère prioritaire de cette cause* ». Les membres du Conseil ont demandé au président Despey de porter cette motion auprès du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

OCM vitivinicole : l'enveloppe nationale 2014/15 totalement payée

Le montant des paiements définitifs de l'enveloppe 2014/15 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Au 15 octobre 2015, l'intégralité de l'enveloppe a été consommée, soit par mesures :

- 102,5 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 100,6 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 45 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 34,3 M€ pour les prestations viniques ;

soit un total de 282,3 M€, légèrement supérieur à l'enveloppe initiale compte tenu des recouvrements qui viennent en déduction.

Le président Despey a fait part de la satisfaction des professionnels sur l'atteinte des objectifs de consommation de la totalité de l'enveloppe budgétaire. Il a tenu à saluer, au nom du Conseil spécialisé, le travail réalisé par tous et, en particulier, la mobilisation des services de FranceAgriMer.

Restructuration du vignoble : les modalités pour la campagne 2015/16 et l'agrément de cinq plans collectifs

Le Conseil a donné des avis favorables sur les textes encadrant la restructuration du vignoble pour la campagne 2015/16 et suivantes, en application de l'OCM vitivinicole pour le programme d'aide national 2014/2018 :

- conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble pour la campagne 2015/16 (taux d'aide inchangés, légère baisse du montant des avances pour permettre l'alignement sur la réglementation communautaire, inéligibilité des plantations réalisées entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2015 en raison du changement de réglementation en cours de période,...) ;
- agrément de cinq plans collectifs de restructuration du vignoble pour les campagnes 2015/16 à 2017/18 des bassins viticoles de Languedoc-Roussillon, Sud-Ouest, Val de Loire-Centre et Vallée du Rhône-Provence (deux plans).

Estimation de récolte et stocks : la situation en début de campagne 2015/16

Selon les prévisions établies au 1^{er} octobre 2015 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, la récolte 2015 s'élèverait à 47,7 millions d'hectolitres, en hausse de 1 % par rapport à 2014 et de 4 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

D'après les données provisoires de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), les stocks de vins à la propriété en fin de campagne 2014/15 (fin juillet 2015) seraient de 27,5 Mhl, soit une hausse de 1 % par rapport à la fin de la campagne précédente, avec, par catégories, 79 % d'AOP, 16 % d'IGP et 5 % de VSIG et, par couleurs, 57 % de rouges, 31 % de blancs et 11 % de rosés.

L'ensemble des stocks (au commerce et à la production) représenterait 48,8 Mhl (soit environ une année de récolte), ce qui témoigne d'une situation sereine en ce début de campagne.

FranceAgriMer a également diffusé une étude portant sur la position de la France et de ses principaux concurrents sur quatre principaux marchés d'importation en 2014 : l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Chine. Les résultats de cette étude permettent de mettre en lumière les forces et faiblesses des vins français à l'exportation et d'analyser leurs évolutions depuis les années 2000 sur ces marchés majeurs. Grandes tendances observées pour 2014 :

- la France regagne des parts de marché en valeur sur le marché allemand ;
- au Royaume-Uni, elle est fortement concurrencée sur les segments les mieux valorisés ;
- les vins français retrouvent une bonne position sur le marché américain grâce à une demande soutenue ;
- la France reste leader en Chine sur le segment des vins tranquilles en bouteilles, mais de plus en plus concurrencée.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : [etudesfilierevin](#)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
